

Culture du dialogue dans «l'ordre nouveau»

La Charte du Travail privilégie l'être humain par rapport à l'Etat et à l'argent

Le 1^{er} mai 1941, le maréchal Pétain s'adressa en ces termes aux ouvriers de Commentry :

«...Le 1^{er} mai a été jusqu'ici un symbole de division et de haine. Il sera désormais un symbole d'union et d'amitié parce qu'il sera la fête du Travail et des Travailleurs. [...]

» Un chef d'industrie, un patron, pour mériter le commandement dont il est investi, doit se considérer comme ayant charge d'âmes. Il doit avoir le souci majeur de la dignité, du bien-être, de la santé, du moral

» Ils veulent ensuite échapper à l'incertitude du lendemain et être protégés contre les aléas du chômage, trouver dans leur métier une sécurité ou, pour mieux dire, une propriété, avoir la possibilité d'y avancer jusqu'à la limite de leurs aptitudes.

» Ils veulent, en outre, participer dans une mesure raisonnable aux progrès de l'entreprise à laquelle ils sont associés, avoir une sauvegarde efficace contre les misères qui les guettent lorsque survient la maladie ou lorsqu'arrive la vieillesse, pouvoir élever leurs enfants et les mettre en état, selon

rénovation de l'habitat rural, la protection sociale des paysans, un effort particulier portant sur la formation des jeunes.

Selon la Charte du Travail, chaque famille professionnelle devait mettre en place aux plans local, régional et national des comités sociaux chargés, selon leur niveau de compétence, d'étudier et de réaliser des plans, des programmes relatifs aux conventions collectives, aux salaires, à l'embauche, aux conditions de travail, à l'hygiène, aux aides à apporter aux personnes en difficulté. Ces comités comprenaient dans leur constitution des représentants élus :

- des employeurs,
- des ouvriers et employés,
- de l'encadrement (ingénieurs, agents de maîtrise).

Les «comités sociaux» gardent de l'avance

Pour le Maréchal, il s'agissait d'obtenir l'appropriation par l'ouvrier de son métier. La Charte du Travail (1) s'inspirait des «valeurs fondamentales», découlant des valeurs humanistes et chrétiennes privilégiant l'être humain par rapport à l'Etat (libertés individuelles, propriété) et par rapport à l'argent (famille, solidarité).

Bien plus que les actuels comités d'entreprises, les comités sociaux d'établissements avaient des compétences et des pouvoirs étendus dans les domaines du travail, de la vie du personnel et de l'entraide sociale. L'idée de co-gestion était contenue dans le rôle de comités sociaux (2).

Le statut de l'artisanat fut promulgué par la loi du 24 août 1942. «C'est une des forces vivantes de la France» avait dit le Maréchal à Thiers, capitale de la coutellerie, le 1^{er} mai précédent. Il développa l'apprentissage, le compagnonnage, l'orientation professionnelle et l'enseignement supérieur.

Enfin, rappelons que c'est le maréchal Pétain qui a institué le salaire minimum vital et la retraite des vieux.

Mais, avant tout, il faut reconnaître que les mesures prises par lui permettaient d'instaurer le dialogue social.

Henry d'Humières

(1) «La Charte du Travail» par René Guerdan - Flammarion 1949. - «La révolution corporative spontanée» par Jean Paillard, Editions du Vivarais, Annonay - 1979.

(2) Mais elle déplaisait fortement aux milieux financiers qui se sont efforcés, après guerre, de réduire au maximum les attributions des comités d'entreprises.



La Charte du Travail à l'affiche des années 40. Voulu et conçue par le Maréchal, elle était, déjà en elle-même, une oeuvre de justice sociale.

de ses collaborateurs et de leurs familles. Il doit même faire un pas de plus et, respectant la liberté de ses ouvriers, ne pas vouloir à toute force leur bien tel qu'il le conçoit, lui, mais tel qu'ils le conçoivent eux. [...]

Des relations d'hommes à hommes

» Les ouvriers veulent d'abord s'évader de l'anonymat où ils ont été trop souvent confinés, ne pas vendre leur travail comme une marchandise, ne pas être traités comme des machines, mais comme des êtres vivants pensants, souffrants, avoir avec leurs chefs, des relations d'hommes à hommes.

leurs capacités, de gagner honorablement leur vie. [...]

» Abandonnant tout ensemble, le principe de l'individu isolé en face de l'Etat et la pratique des coalitions ouvrières et patronales dressées les unes contre les autres, «l'ordre nouveau» institue des groupements comprenant tous les membres d'un même métier, patrons, techniciens et ouvriers.»

Ces principes furent appliqués progressivement par l'organisation des libertés professionnelles, suivant la formule de Robert Aron, dans l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'artisanat.

Avec l'organisation de l'agriculture furent développés l'enseignement agricole, la